

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE
COMMUNAUTE – EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 28 Novembre 2018

Le Mercredi 28 Novembre 2018 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté – EPIC - s'est réuni à l'Annexe Technique de la Communauté de Communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE Faubourg Desseilligny à DECAZEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFFI, président.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	16
Membres du Comité de Direction suppléés :	00
Membres du Comité de Direction représentés (pouvoirs) :	03
Date de convocation :	21/11/2018

Etaient présents :

-Collège des élus communautaires : M. Michel RAFFI, M. Michel CANNAC, M. Yves VALLS, M. Francis MAZARS, M. François MARTY, M. Alain ALONSO, Mme Josiane LAGARRIGUE-CASTES, Mr Jean ROMIGUIERE , M. Christian ROCHE, M. Jean-Michel REYNES.

- Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires : M. Matthieu BARRAU, M. Lionel ROLS, M. Roger LESCURE, M. André ROMIGUIERE, M. Jean-Pierre VAUR, M. Michel CABROL.

Pouvoirs :

Mme Evelynne CALMETTE a donné pouvoir à M. Alain ALONSO/ Mme Michèle COUDERC a donné son pouvoir à M. Christian ROCHE / M. Francis CAYRON a donné pouvoir à M. Michel RAFFI.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire -Epic- peut donc délibérer valablement.

TAXE DE SEJOUR – PRESTATAIRE POUR LA MISE EN PLACE DE LA TELECOLLECTE

A ce jour, nous comptons **plus de 320 hébergements identifiés et donc déclarés** sur le territoire de Decazeville Communauté.

La taxe de séjour est gérée par l'Office de Tourisme et du Thermalisme communautaire Epic, percepteur de cette taxe.

Les outils actuellement utilisés (saisie manuelle tableurs excel, relances téléphoniques) montrent leurs limites et l'Office de Tourisme souhaite se doter d'un outil simple et performant pour **optimiser la gestion de la collecte, afin de :**

- mieux collecter la taxe par un suivi performant et des relances automatisées
- simplifier ses relations avec les logeurs
- bénéficier de l'expertise d'un prestataire pour l'accompagner dans cette mission.

Par ailleurs, avec la réforme de la loi de Finances 2017, les hébergements non classés et en attente de classement devront appliquer un pourcentage du montant de la nuitée. Le pourcentage sera saisi dans la plateforme permettant ainsi un calcul automatique pour l'hébergeur de la taxe de séjour à appliquer.

3 prestataires ont été consultés :

- Nouveaux Territoires de Marseille
- 3D Ouest de Lannion Côtes d'Armor
- Sistec de Toulouse.

Après étude des propositions, seuls les deux premiers présentaient le logiciel et un accompagnement des hébergeurs avec une réunion publique d'information et d'échanges.

Le prestataire 3 D Ouest travaille actuellement avec 6 Communautés de Communes Aveyronnaises, le prestataire Nouveaux Territoires, quant à lui avec une seule.

Les propositions financières sont les suivantes :

Nouveaux Territoires	6 260 € HT l'année 1	2 520 € HT de maintenance annuelle
3 D Ouest	8 400 € HT l'année 1	750 € HT de maintenance annuelle
Sistec	3 477 € HT l'année 1	752 € HT de maintenance annuelle

Au vu de la présentation, le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, **valide l'offre de 3 D Ouest pour une mise en place de la télécollecte de la Taxe de Séjour dès la saison 2019.**

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits en dépenses au Budget Primitif 2019 de l'Office de Tourisme.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,
Publiée le 03 Décembre 2018

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
EPIC
L'Envol - Place Jean Jaurès
12110 CRANSAC-LES-THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

le Président
Michel RAFFI

